Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20250623-D2025_058-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUIN 2025

Convention de déversement des effluents de l'abattoir dans le réseau d'assainissement de la commune de Luxeuil-les-Bains

DÉLIBÉRATION
N° 2025-058

En exercice :	**38**
Titulaires présents :	**27**
Pouvoirs :	**6**
Absents :	**11**
Nombre de votants :	**33**

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	POUV	Martine BAVARD
Jérôme BERNARD	A		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	POUV	Catherine SALFRANC	Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

La Convention de déversement des effluents de l'abattoir dans le réseau d'assainissement a pour objet de définir :

- Les conditions techniques, administratives et financières de raccordement et de traitement des effluents rejetés par l'établissement dans le réseau d'assainissement de la Commune.

Ces rejets sont acheminés à la station d'épuration par le biais des collecteurs de transferts communaux et communautaires.

Dans le cadre du changement de délégataire au 1er juillet 2023, une nouvelle convention quadripartite doit être signée entre la Ville, la CCPLx, la société SAUR et la Société d'Abattage des Vosges Saônoises.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20250623-D2025_058-DE

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve la nouvelle Convention jointe en annexe, entre la Communauté de communes du pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil-Les-Bains, la Société SAUR ainsi que la société d'Abattage des Vosges Saônoises.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES